



STRIVE Prep

Guide de l'élève et de la famille

**Collèges
2022-2023**

Table des matières

Table des matières	1
Mission	3
Convictions fondamentales	3
Inscription	4
Affaires académiques	4
Partenariat école-famille	9
Politiques générales de l'école	14
Interdiction de la discrimination et du harcèlement	22
Notification des droits en vertu de la loi FERPA	23
Engagement école-famille pour l'année scolaire 2022-2023	24
Accord sur l'utilisation responsable des technologies	25
Déclaration de compréhension du Guide de l'élève et de la famille	29

Le présent Guide résume les nombreux programmes, ressources, services et politiques à la disposition des élèves et des parents/tuteurs de STRIVE Prep. Veuillez noter que ce Guide n'est pas censé être un répertoire complet d'informations concernant toutes les politiques applicables aux élèves et aux familles de STRIVE Prep. Veuillez contacter l'école de votre enfant pour obtenir des informations spécifiques à l'école en question. Les politiques de STRIVE Prep peuvent être modifiées à la discrétion de STRIVE Prep et certaines informations peuvent avoir changé depuis l'impression du Guide. Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour le Guide, veuillez envoyer un email à managingdirectors@striveprep.org.

Chers élèves et familles de STRIVE Prep,

C'est avec joie que nous vous accueillons dans cette nouvelle année scolaire passionnante ! En choisissant STRIVE Prep, votre enfant découvrira et développera les forces nécessaires pour réussir à l'université et au-delà.

En collaboration avec nos familles, nous incitons les élèves à réfléchir de manière critique, à communiquer clairement et à collaborer ouvertement, à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle de classe. Nous déroulons notre approche ambitieuse de l'apprentissage dans un esprit de célébration et de gaieté. Nous développons chez chaque élève le sentiment de curiosité, de créativité et un état d'esprit de conquérant.

Votre participation est un élément important de l'expérience scolaire de votre enfant et nous sommes là pour vous orienter et vous accompagner à chaque étape du processus. Que votre enfant nous rejoigne à l'école élémentaire, au collège ou au lycée, STRIVE Prep est l'endroit où chaque élève apprend à changer le monde. C'est parti !

Nous nous efforçons de tenir deux promesses faites aux familles :

1. Votre enfant sera en sécurité - en d'autres termes, il évoluera dans un environnement chaleureux et attentionné où les enseignants et le personnel s'efforcent de protéger le bien-être scolaire, physique, social et émotionnel de chaque enfant, chaque jour.
2. Votre enfant sera préparé aux opportunités et aux défis de l'enseignement supérieur - nous le mettrons donc dans les conditions d'apprentissage lui permettant d'élargir ses opportunités et ses options pour la vie après le lycée, la fac et au-delà.

Le présent Guide s'applique aux sept collèges. STRIVE Prep gère également deux lycées, STRIVE Prep – SMART and STRIVE Prep - RISE, qui suivent les directives décrites dans le Guide de l'élève et de la famille de STRIVE Prep Lycée, et une école élémentaire, STRIVE Prep - Ruby Hill, qui suit les directives décrites dans le Guide de l'élève et de la famille de STRIVE Prep – Ruby Hill.

Nous sommes honorés d'effectuer ce travail ensemble, avec vous !

Avec gratitude,



Chris Gibbons
Fondateur et Président de STRIVE Prep

Mission

Rencontrer chaque élève là où il se trouve et lui donner les moyens de réussir à travers l'université et les métiers.

Convictions fondamentales

Accomplissement

- Je m'engage à célébrer la réussite scolaire et personnelle de tous.
- Je m'engage à me tenir et à tenir les autres responsables d'attentes élevées.
- Je m'engage à apporter passion et joie dans mon travail.

Justice

- Je m'engage à bousculer intentionnellement les inégalités, les préjugés et les systèmes d'oppression.
- Je m'engage à créer un environnement sûr pour le corps, l'esprit et le cœur.
- Je m'engage à construire une communauté où chaque personne peut apporter sa pleine et authentique personnalité.

Persévérance

- Je m'engage à rester attaché à la conviction que nous grandissons et devenons plus intelligents en faisant des efforts et des erreurs.
- Je m'engage à me présenter Con Ganas, avec cet esprit de ne jamais abandonner, même lorsque le travail est difficile.
- Je m'engage à faire preuve d'intégrité et à faire ce qui est juste, même lorsque la situation est difficile.

Inscription

Dans le cadre de l'inscription, chaque parent/tuteur remplit le formulaire d'inscription en ligne des Écoles publiques de Denver (DPS) pour son enfant. Le formulaire comprend certaines autorisations et décharges des parents, y compris mais sans s'y limiter les aspects suivants :¹ Sorties pédagogiques, médias, marketing du district, utilisation de photos et de vidéos sur le Web et en interne, utilisation d'Internet, technologie éducative et confidentialité des données des élèves, MY Denver Card, notification annuelle des droits des parents/élèves, informations de l'annuaire et non participation aux évaluations. STRIVE Prep est une école publique à charte autorisée par DPS. En inscrivant votre enfant à STRIVE Prep, vous comprenez et acceptez que toutes les informations relatives à l'inscription et les autorisations, consentements et décharges des parents/tuteurs remplis par le biais de l'inscription en ligne de DPS sont transmises à STRIVE Prep.

Aspects académiques

Normes académiques

En tant que collège préparatoire à l'université, STRIVE Prep applique des normes académiques élevées pour tous les élèves. Les élèves sont censés suivre des cours stimulants, produire un travail de qualité, étudier et s'investir pleinement dans les travaux de classe, les quiz, les examens et recevoir un excellent soutien de la part du personnel enseignant. La collaboration et la communication entre les élèves, les enseignants et les familles s'avèrent nécessaires pour atteindre cet objectif.

Cours

Les élèves de tous les collèges STRIVE Prep suivent généralement les mêmes cours. Chaque élève a un cours d'anglais (45-50 minutes par jour), un cours de Discours et débat - qui fait partie du programme de base de STRIVE Prep de la 6e à la 8e année - (45-50 minutes) dans le cadre du programme ELA, un cours de mathématiques (90-100 minutes par jour), un cours d'études du monde (45-50 minutes par jour ou 90-100 minutes tous les deux jours), un cours de sciences (45-50 minutes par jour ou 90-100 minutes tous les deux jours) et des cours spéciaux (un cours de physique et/ou d'art) chaque année. En outre, les élèves ont un Bloc d'accomplissement (Achievement Block) quotidien basé sur leurs performances et données académiques individuelles. Les offres du Bloc d'accomplissement comprennent un cours de Développement de la langue anglaise (ELD), des interventions académiques, ou des opportunités de prolongement de l'éducation/enrichissement.

Notes

En tant que réseau d'écoles ayant une mission de préparation à l'université, nous avons la responsabilité de veiller à ce que nos pratiques de notation aident les élèves à obtenir les meilleurs résultats scolaires. Pour ce faire, les pratiques et politiques de notation doivent :

- Réfléter la compréhension des normes par les élèves et leur capacité à produire des résultats qui démontrent cette compréhension ;
- Offrir aux élèves de multiples occasions de recevoir des commentaires sur leur travail, de mettre en œuvre ces commentaires et d'améliorer leurs performances ;
- Veiller à ce que les élèves acquièrent les compétences nécessaires, tant sur le plan scolaire qu'au sein de chaque contenu, afin qu'ils arrivent au lycée prêts à exceller et avec une compréhension claire de la manière dont les notes obtenues au lycée permettent d'être accepté à la fac.

¹ Veuillez vous adresser au principal de votre enfant si vous souhaitez recevoir une copie du dossier d'inscription ou si vous avez des questions.

En outre :

- Les enseignants attribueront un large éventail d'évaluations fondées sur les normes, fourniront régulièrement des commentaires écrits aux élèves sur leur travail, et donneront aux élèves de multiples occasions de mettre en œuvre les commentaires avant d'évaluer la compréhension finale.
- Les familles seront régulièrement informées des notes de leur enfant. Les parents/tuteurs peuvent toujours voir les notes de leur enfant sur le Parent Portal d'Infinite Campus. STRIVE Prep envoie à tous les élèves les progrès réalisés à mi-parcours de chaque trimestre. Au collège, les élèves reçoivent les notes finales sur un bulletin à la fin de chaque trimestre.
- Les élèves reçoivent des bulletins trimestriels.
- Pour que les notes reflètent la compréhension finale des normes, les élèves ont la possibilité de refaire des devoirs basés sur les normes après avoir reçu des commentaires (les évaluations trimestrielles de fin d'unité sont l'exception).
- À STRIVE Prep, nous travaillons pour que chaque élève ait toutes les chances d'obtenir un bon suivi scolaire en dehors de la classe, adapté à leurs besoins. Nous créons de nombreuses opportunités permettant aux élèves de recevoir un soutien supplémentaire pour faire leurs devoirs et comprendre le contenu. Veuillez contacter le principal de votre enfant pour connaître les types de soutien et interventions spécifiques, y compris les possibilités de soutien pendant et après les cours.

Classes de 6e, 7e et 8e			
Cours de base (ELA, Maths, Sciences et Sciences sociales)	10 % Évaluations de fin de cours Dont les projets d'apprentissage basés sur les projets d'études du monde au collège.	40 % Évaluations basées sur les normes Évaluations verbales, tests, quiz, projets, essais, évaluations formatives, points de contrôle, rapports de laboratoire, séminaires socratiques, tickets de sortie.	40 % Habitudes de l'élève Devoirs qui donnent l'occasion de s'exercer et qui sont alignés sur les normes. Devoirs à la maison Devoirs en classe Billets de sortie
Cours non fondamentaux (c'est-à-dire Art, ELD, Santé/EP, SPED, Bloc d'accomplissement)	50 % Évaluations basées sur les normes Tests, quiz, projets, essais, évaluations formatives, points de contrôle, rapports de laboratoire, séminaire socratique.		40 % Habitudes de l'élève Devoirs qui donnent l'occasion de s'exercer et qui sont alignés sur les normes. Devoirs à la maison Devoirs en classe Billets de sortie
Tous les cours	10% Compétences (Rubrique) Justice, Persévérance, Réussite, Organisation		

Type de devoir	Fréquence	Fourchette de valeurs des points
Devoirs de classe/devoirs à domicile (assignés quotidiennement, notés 2 à 3 fois par semaine)	2 à 3 semaines	5-15 pts/devoirs

Rapports de laboratoire/rédaction scientifique (sciences)	Mensuel	10-30 pts/devoirs
Quiz	1 à 4 mois	10-40 pts/devoirs
Projets importants (c'est-à-dire sur plusieurs jours)	Trimestre	20-50 pts/devoirs
Évaluations d'unité et/ou de fin de trimestre Les évaluations de performance sont le seul élément de la catégorie du carnet de notes, la valeur des points varie donc.	Trimestre	Variable <i>Il peut exister des directives spécifiques au cours.</i>

Barème

Le barème de STRIVE Prep est basé sur celui des Écoles publiques de Denver et est décrit ci-dessous.

8e année

Classe	Passe	Valeurs GPA
A	X	4
A-	X	3,67
B+	X	3,33
B	X	3
B-	X	2,67
C+	X	2,33
C	X	2
C-	X	1,67
F		0
P	X	
I		0

6e et 7e

Classe	Plage
A	90-100%
B	80-89%
C	70-79%
D	65-69%
F	0-64%

Cours avec option Passe/Échoue

Classe	Plage
P	65-100%
F	0-64%

Pour tout cours de niveau mixte, le D sera maintenu et le cours sera noté selon le barème normal du collège.

Suivi des progrès scolaires des élèves

Le Parent Portal et le Student Portal sont des outils en ligne permettant aux parents et aux élèves de rester informés et de suivre les progrès des élèves. Les parents/tuteurs sont encouragés à créer un compte Parent Portal et à se tenir au courant des progrès de leur enfant. Pour créer un compte sur le portail des parents, rendez-vous sur myportal.dpsk12.org et cliquez sur « Create an Account » (Créer un compte). Vous aurez besoin d'une adresse e-mail et du numéro de matricule d'élève de votre enfant. Les parents peuvent accéder aux notes actualisées, aux devoirs manquants et à d'autres informations 24 heures sur 24. Pour plus d'informations sur l'accès au Parent Portal, veuillez vous adresser au surveillant de votre école.

Bulletins de notes et bulletins de progression

Chaque trimestre, les élèves reçoivent un bulletin de notes qui comprend un résumé de leur travail académique. Les bulletins sont remis aux parents/tuteurs lors d'une rencontre en soirée avec les familles à l'automne et au printemps. Si le parent ou le tuteur ne peut pas

assister à cette rencontre, il doit prévoir un autre moment pour rencontrer le conseiller de l'élève et récupérer le bulletin scolaire. Les bulletins de progression sont remis à tous les élèves à la mi-trimestre. Les bulletins de progression et les bulletins qui ne sont pas reçus lors des réunions en soirée sont envoyés à la maison.

Les bulletins de progression et les bulletins de notes sont également disponibles sur le Parent Portal myportal.dpsk12.org.

Passage au niveau suivant

Les élèves doivent obtenir un minimum de 65 % dans chaque cours afin de recevoir un crédit. Si un élève obtient une note inférieure à ce pourcentage sur un bulletin de progression, il peut être tenu de participer à un programme de tutorat pendant les heures de classe ou à des interventions scolaires après l'école. Notez que même si les notes sont attribuées chaque trimestre, la note finale que l'élève reçoit sur l'ensemble de l'année est une moyenne des notes trimestrielles reçues. Ce sont les notes finales qui déterminent si l'élève peut passer en classe supérieure ou non.

Tout élève qui échoue à un ou plusieurs cours est considéré comme « à risque de redoublement », ce qui signifie que l'élève peut ne pas être autorisé à passer en classe supérieure à la fin de l'année. Si un élève continue d'échouer à un ou plusieurs cours et est donc « à risque de redoublement » à la fin de l'année et/ou à la fin des cours d'été, les administrateurs, les enseignants et les parents/tuteurs se réuniront pour discuter de l'opportunité de maintenir l'élève dans sa classe actuelle, sur la base de l'analyse d'un certain nombre de facteurs. Le redoublement n'est pas recommandé pour les élèves souffrant d'un handicap. Dans tous les cas, la décision finale quant au redoublement ou au passage en classe supérieure d'un élève « à risque de redoublement » revient au principal.

Intégrité académique

STRIVE Prep s'engage à respecter les normes et les attentes les plus élevées en matière d'intégrité académique pour tous les élèves. Pour nous, il est vital d'avoir un climat scolaire qui favorise une conduite responsable de l'élève dans les études et au-delà. La malhonnêteté académique, y compris la tricherie et le plagiat, entraînera le renvoi devant un administrateur pour traiter les problèmes sous-jacents liés à la malhonnêteté académique et les élèves devront effectuer un travail de rattrapage. Les élèves ne recevront pas de crédit pour un travail académique qui ne reflète pas fidèlement leur propre compréhension des connaissances et des compétences. Les décisions concernant l'attribution de crédits dans ces circonstances sont prises à la discrétion de l'école. Les cas répétés de malhonnêteté académique entraîneront une réunion avec les parents/tuteurs et des sanctions supplémentaires.

Devoirs à la maison

STRIVE Prep donne des devoirs utiles aux élèves tous les soirs dans la plupart des cours (à l'exception des vacances et des périodes d'évaluation). Le but des devoirs est de prolonger l'apprentissage et d'aider les élèves à devenir responsables, à s'entraîner à la gestion du temps et à apprendre à résoudre des problèmes de manière indépendante. Les enseignants incorporeront de manière proactive les aménagements alignés du plan IEP ou Section 504 dans les devoirs. Les familles doivent soutenir les efforts déployés pour les devoirs et vérifier activement les devoirs chaque soir.

Les élèves qui ne font pas leurs devoirs peuvent être tenus d'assister à des séances de rattrapage, pendant ou après l'école. Tous les campus de STRIVE Prep proposent des interventions de soutien scolaire individuel et général, pendant et après les heures de cours. Veuillez consulter le principal de votre enfant pour plus d'informations sur les interventions et les soutiens scolaires volontaires et obligatoires.

Partenariats école-famille

STRIVE Prep est convaincu que lorsque les écoles et les familles communiquent régulièrement et travaillent ensemble de manière coordonnée, l'expérience scolaire et les performances académiques de l'élève en bénéficient largement. Ces partenariats soutiennent nos élèves et la communauté scolaire à tous les égards - en particulier dans les domaines des études, du plaidoyer, du service et de la communication. Des partenariats solides entre les familles et le personnel de l'école, en particulier les enseignants, constituent un principe fondamental de notre action à STRIVE Prep.

Conseillers et contact avec les parents/tuteurs

Les collèges STRIVE Prep appliquent un système de recours à des conseillers pour créer une puissante communauté d'apprentissage centrée sur les valeurs de STRIVE Prep. Chaque élève est assigné à un conseiller et à un groupe consultatif d'élèves. Le programme de conseil permet aux élèves d'établir une relation avec leur conseiller et d'obtenir des conseils, une orientation et un soutien tout au long de l'année scolaire. Par le biais de séances de conseil quotidiennes, de discussions de groupe et de réunions individuelles, le programme de conseil fournit un cadre important pour la planification des études, l'exploration des carrières, la fixation d'objectifs, la communication entre la maison et l'école, l'esprit d'équipe et de communauté, l'apprentissage socio-émotionnel et la réflexion personnelle.

Le conseiller est le principal contact avec les familles et facilite la communication entre les parents/tuteurs, les enseignants et les autres membres du personnel scolaire. Les conseillers doivent contacter les parents/tuteurs au moins une fois par mois, soit par téléphone, soit par lettre/email, pour faire le point sur les progrès réalisés à l'école. Les communications mensuelles comprendront des observations positives et constructives sur les progrès de l'élève en termes de résultats scolaires et de comportement. Les parents/tuteurs sont invités à contacter les conseillers pour toute raison, y compris pour poser des questions sur ce qui se passe à l'école ou pour faire part de leurs préoccupations concernant leur enfant ou l'école en général.

Conseil des familles

Chaque campus STRIVE Prep dispose d'un conseil des familles qui se réunit tous les mois. En partenariat avec le principal et les membres du personnel de l'école, le conseil des familles examine les données sur les performances de l'école et les informations sur le programme éducatif, et si nécessaire, fournit des commentaires et des recommandations. Il identifie également les sujets importants basés sur les besoins académiques et socio-émotionnels des élèves et de la communauté scolaire dans son ensemble afin de les partager avec le personnel de l'école et les autres familles. Les membres du conseil des familles jouent un rôle clé en aidant à planifier les activités, en renforçant la fierté de l'école et en partageant des informations clés avec les autres familles de l'école.

Chaque conseil des familles compte cinq représentants. Trois membres du conseil des familles sont élus par le corps des parents/tuteurs, un enseignant est élu par le corps professoral et un membre de la communauté est nommé par le principal. Chaque région est représentée au conseil STRIVE Prep par un représentant des parents. La liste de tous les membres du conseil figure sur le site Web de STRIVE Prep. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur le conseil des familles, y compris sur la manière dont vous pouvez vous impliquer, veuillez contacter votre principal.

Engagement école-famille

L'engagement école-famille, inclus à la page 24 du présent Guide, décrit les attentes générales et spécifiques des élèves, des enseignants et des parents/tuteurs. Notre collaboration est un partenariat tripartite, et les attentes les plus élevées doivent orienter

toutes nos actions afin de garantir une éducation de la plus haute qualité pour chaque enfant.

Protection des enfants et signalement des abus

Tous les membres du personnel de STRIVE Prep sont tenus par la loi de signaler les cas de maltraitance ou de négligence envers les enfants s'ils ont des raisons de penser qu'une telle situation se produit. Toute personne peut signaler une suspicion d'abus ou de négligence envers un enfant en contactant la ligne d'assistance téléphonique du Colorado pour les abus et la négligence envers les enfants au 844-264-5437.

Politiques de comportement des élèves

À STRIVE Prep, chaque école s'efforce de créer une culture scolaire fondée sur des systèmes de comportement positif et des pratiques réparatrices. À STRIVE Prep, l'un de nos engagements relatifs à nos convictions fondamentales est la suivante : « Je m'engage à créer un environnement sûr pour le corps, l'esprit et le cœur ». Pour nous, tout le monde mérite de faire partie d'une communauté de soutien où chacun est en mesure d'apporter toute son authenticité à l'école. Même si nous ne ménageons aucun effort pour construire une communauté forte, nous avons également des procédures à suivre lorsqu'un élève enfreint une politique de l'école ou du district.

Les enseignants s'efforceront d'aider de manière proactive et positive les élèves à répondre aux attentes en classe et pendant les activités scolaires. Les problèmes qui nécessitent une prise de décision supplémentaire concernant le comportement de l'élève seront pris en charge par les administrateurs de l'école. STRIVE Prep informera rapidement les parents/tuteurs de toute action disciplinaire. Vous trouverez ci-dessous les détails relatifs à notre politique disciplinaire à STRIVE Prep.

Tous les éléments pertinents du plan IEP ou de la Section 504 d'un élève (par exemple, le plan d'intervention sur le comportement, les aménagements, etc.) sont pris en compte lors de la détermination des sanctions liées au comportement pour les élèves handicapés.

Discipline scolaire

STRIVE Prep met en œuvre la matrice de comportements des Écoles publiques de Denver qui est alignée sur la politique disciplinaire de DPS ; la politique complète de DPS est disponible sur le [site Web du Conseil de l'éducation des Écoles publiques de Denver, Politique JK-R](#). Des pratiques de discipline réparatrice peuvent être utilisées lorsque cela est approprié. STRIVE Prep vise à minimiser le temps que les élèves passent hors de la classe ; cependant, si l'absence de la classe est inévitable, l'élève devra rattraper tout le travail scolaire manqué pendant cette période.

La matrice de comportements de DPS décrit les comportements qui justifient des sanctions graves, telles que les suspensions et les expulsions. Si une suspension hors de l'école est justifiée, une notification écrite officielle sera envoyée aux parents/tuteurs. Les suspensions extrascolaires peuvent aller de 1 (un) à 3 (trois) jours.

Pour toute question relative à la matrice de comportements de DPS ou à sa mise en œuvre, veuillez contacter le principal de votre école. **Une copie de la matrice de comportements DPS la plus récente est également disponible au secrétariat.**

Le personnel scolaire responsable de la mise en œuvre des politiques de discipline scolaire doit le faire sans discrimination fondée sur la race, le sexe, l'origine nationale, l'ethnicité, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Expulsion

Un élève ne peut être expulsé que pour un comportement décrit dans la politique disciplinaire des Écoles publiques de Denver (DPS), en plus des lois de la ville et du comté de Denver ou de l'État du Colorado. STRIVE Prep se charge de renvoyer un élève devant DPS aux fins du processus d'expulsion lorsqu'une telle action est requise par la politique ou la loi. Le processus d'expulsion, y compris les audiences, est administré par DPS conformément aux politiques et procédures applicables de DPS. STRIVE Prep informera les parents ou tuteurs de l'élève par écrit s'il est déterminé que le renvoi d'un élève devant DPS pour expulsion est nécessaire ou requis par la loi. Les parents ou tuteurs recevront un préavis écrit de l'audience d'expulsion. STRIVE Prep ne prend pas de décision finale concernant les expulsions.

Le personnel scolaire responsable de la mise en œuvre des politiques de discipline scolaire doit le faire sans discrimination fondée sur la race, le sexe, l'origine nationale, l'ethnicité, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Pour toute question relative à la matrice de comportements de DPS ou à sa mise en œuvre, veuillez contacter le principal de votre école. **Une copie de la matrice de comportements DPS la plus récente est également disponible au secrétariat de l'école.**

Contention des élèves

STRIVE Prep suit la [politique de contention des élèves des Écoles publiques de Denver](#). Cette politique doit être mise en œuvre en utilisant un jugement professionnel sain, en tenant compte de la sécurité, du bien-être et de la dignité des membres de la communauté scolaire.

Seuls les membres du personnel certifiés et formés peuvent maîtriser physiquement un élève. La contention physique ne peut être utilisée que dans les situations suivantes :

- Pour protéger l'élève contenu ou d'autres personnes contre une menace sérieuse, probable et imminente de dommage corporel
- En cas d'urgence, lorsque d'autres solutions moins restrictives ont échoué ou que le membre du personnel détermine que de telles solutions seraient inappropriées ou inefficaces dans les circonstances

Ces actes ne constituent pas des mauvais traitements infligés aux enfants et ne seront pas interprétés comme des châtiments corporels au sens et à l'intention de la présente politique.

La contention ne comprend pas :

- l'utilisation de dispositifs de protection ou d'adaptation pour apporter un soutien physique, la prévention des blessures ou des procédures médicales volontaires ou de sauvetage ;
- la retenue d'un élève pendant moins de 5 minutes pour sa protection ou celle d'autres personnes ;
- l'utilisation de la privation temporaire. La privation temporaire est le placement d'un élève individuellement auprès d'un adulte dans le but de permettre à l'élève de réfléchir à un comportement inapproprié avant de rejoindre la classe ou une autre activité liée à l'école.

Intimidation et cyberintimidation

STRIVE Prep s'engage à fournir un environnement scolaire sûr et sécurisé pour tous les élèves. Pour nous, les élèves doivent pouvoir apprendre dans un environnement exempt de menaces, de harcèlement et de tout type de comportement d'intimidation, y compris la cyberintimidation.

L'intimidation est l'utilisation de la coercition ou du harcèlement pour prendre le contrôle d'une autre personne afin de lui causer un préjudice physique, mental ou émotionnel.

L'intimidation peut se produire par des moyens écrits, verbaux ou électroniques, ou par un acte ou un geste physique.

L'intimidation, pour quelque raison que ce soit, est interdite dans toutes les écoles STRIVE Prep, que ce soit sur le site de l'école ou lors d'événements parrainés par l'école. Si un élève se livre à l'intimidation, il fera l'objet de mesures disciplinaires conformément à la matrice de comportements de DPS. STRIVE Prep soutiendra les élèves et le personnel dans la prévention de l'intimidation, interviendra immédiatement dans les cas avérés d'intimidation, travaillera avec les élèves pour changer le comportement d'intimidation et accompagner les élèves qui en sont victimes, et reconnaîtra et louera les comportements positifs et de soutien. Ces efforts sont destinés à maintenir un environnement sans intimidation.

L'intimidation peut également avoir lieu par voie électronique lorsque les élèves ne sont pas sur le campus. Si ces actes d'intimidation perturbent l'environnement scolaire, STRIVE Prep peut prendre des mesures disciplinaires.

Si des actes d'intimidation ont eu lieu, un élève ou un parent/tuteur doit immédiatement le signaler au principal, au principal adjoint, à l'administrateur, à un enseignant ou à un professionnel de la santé mentale. Le personnel enquêtera alors sur le ou les incidents de manière approfondie et confidentielle, dans la mesure du possible, et choisira la solution appropriée. Si un parent/tuteur estime que le recours est insuffisant, il peut envoyer un email à managingdirectors@striveprep.org. Les représailles envers les personnes participant à une enquête ne seront pas tolérées.

L'intimidation est considérée comme du harcèlement et peut constituer une violation des droits civils lorsqu'elle est fondée sur la race, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, l'âge, l'état civil, le statut d'ancien combattant ou le handicap. Pour plus d'informations sur le harcèlement, voir ci-dessous.

Comment les familles peuvent-elles aider ?

Si vous êtes préoccupé par l'intimidation dans votre école, nous vous recommandons de contacter directement le principal, le travailleur social, le psychologue scolaire ou l'enseignant de votre école pour aborder le problème. Nous vous encourageons à parler à votre enfant de l'intimidation et à lui apprendre à toujours dire à un adulte de confiance si lui ou un autre élève a été victime d'intimidation ou de cyberintimidation. Pour en savoir plus sur l'intimidation et la cyberintimidation, consultez les sources suivantes : Cyberbullying.org · Stopbullying.gov · Safeschools.state.co.us · Commonsensemedia.org

Safe2Tell

Safe2Tell Colorado est conçu pour aider les élèves à signaler de manière anonyme tout comportement menaçant qui vous met en danger, vous, votre école, vos amis, votre famille ou votre communauté. Safe2Tell CO est ANONYME - ce qui signifie que votre identité en tant que déclarant est INCONNUE. Safe2Tell veut seulement entendre votre inquiétude et essayer de vous aider. L'anonymat est protégé par la loi de l'État du Colorado. Le numéro gratuit est le suivant : 1-877-542-7233 (SAFE). Les signalements peuvent également être effectués en ligne. Vous pouvez en savoir plus sur Safe2Tell et sur la façon de faire des signalements anonymes en ligne sur safe2tell.org.

Armes

Les armes à feu, les couteaux, les explosifs ou les armes de tout type sont interdits dans l'école, sur le campus, partout dans les locaux, dans les transports scolaires ou lors de tout événement parrainé par l'école ou lié à l'école. Les répliques ou les articles qui ressemblent à des armes, y compris les armes jouets, ou qui pourraient raisonnablement être utilisés comme des armes ne sont jamais autorisés.

Violence

Afin de garantir que la communauté STRIVE Prep est sûre pour tous les élèves, les comportements violents ne seront pas tolérés. Tout élève qui commet ou menace de commettre un acte de violence physique à l'école, dans les transports scolaires, lors d'un événement lié à l'école, ou qui planifie une telle activité violente pendant la journée scolaire, recevra une sanction appropriée comme indiqué dans la matrice de comportements de DPS.

Drogues, alcool et tabac

L'utilisation, la possession, la distribution ou la vente d'alcool, de tabac ou de drogues illicites par les élèves, y compris la consommation de marijuana sans ordonnance médicale valide et en conformité avec toutes les règles d'utilisation applicables, ou le mauvais usage de médicaments sur ordonnance, sont interdits dans l'enceinte de l'école, lors de toute activité parrainée par l'école, lorsque les élèves sont transportés dans des véhicules au nom de l'école, ou à tout moment ou dans tout lieu où l'école mène ses activités. Une violation de cette politique entraînera une sanction telle que décrite dans la matrice de comportements de DPS.

Fouille des élèves

Le personnel de STRIVE Prep peut procéder à une fouille de l'enceinte de l'école (y compris, mais sans s'y limiter, les casiers des élèves) si l'école a un intérêt impérieux, un besoin spécial ou s'il existe une suspicion raisonnable de violation de la politique ou des règles de l'école. Les autorités scolaires peuvent également fouiller le corps et/ou les biens personnels d'un élève, le bureau, le sac à dos, le véhicule garé dans l'enceinte de l'école ou un bien de l'école attribuée à un élève particulier, chaque fois qu'une autorité scolaire a des soupçons raisonnables que des articles considérés comme illégaux, perturbateurs ou en violation de la politique ou des règles de l'école, ou que de tels articles sont utilisés d'une manière qui enfreint la politique ou les règles de l'école, sont en possession de l'élève. Les autorités scolaires retiendront un élève s'il y a un soupçon raisonnable que l'élève a en sa possession des drogues, des narcotiques, des armes, des explosifs ou tout autre objet de contrebande dangereux, et si cette possession constitue un danger clair et imminent pour la sécurité et le bien-être ou la propriété de l'école.

Transport

Le transport n'est garanti que pour les élèves souffrant d'un handicap admissible ou qui sont sans abri. Si vous estimez que vous ou votre élève pouvez bénéficier de services de transport, veuillez contacter le principal de votre école ou le travailleur social/psychologue scolaire. Pour plus d'informations sur les services disponibles pour les élèves sans domicile fixe, veuillez contacter le travailleur social/psychologue scolaire de votre école ou consulter le site <http://thecommons.dpsk12.org/Page/1147>.

Dans certains cas, des services de transport peuvent être proposés dans certaines régions ou des cartes d'abonnement de bus peuvent être disponibles pour les élèves. Veuillez contacter le principal de votre école pour plus d'informations.

Politiques générales de l'école

Notre objectif est de faire en sorte que chaque élève fréquente l'école régulièrement - **Chaque élève. Chaque jour !** Pour réussir à STRIVE Prep, les élèves doivent être présents. Une présence régulière est la clé de la réussite, et ce ne sont pas tous les apprentissages scolaires qui peuvent faire l'objet de rattrapage à la maison. Pour STRIVE Prep, il est de la responsabilité du parent/tuteur et de l'élève de s'assurer que l'élève fréquente l'école tous les jours et se conforme aux règles de présence à l'école afin de recevoir une éducation appropriée.

Toutes les écoles STRIVE Prep disposent de politiques claires définissant les directives et les attentes en matière d'assiduité. Les écoles peuvent également élaborer et mettre en œuvre des plans d'assiduité individuels ou à l'échelle de l'école, conformément à la politique de STRIVE Prep et à la législation de l'État, afin d'encourager la présence quotidienne des élèves.

Une copie du calendrier scolaire est disponible sur la page Web de chaque école à l'adresse www.striveprep.org.

Hygiène des élèves

Les élèves doivent se laver les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains après être allés aux toilettes, avant et après les repas et à tout autre moment de la journée si les administrateurs de l'école ou les enseignants le demandent. Dans la mesure du possible, les élèves doivent couvrir leur toux ou leurs éternuements avec un mouchoir en papier, jeter ce dernier à la poubelle et se nettoyer les mains avec de l'eau et du savon ou un désinfectant pour les mains. Les élèves doivent éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche avec des mains non lavées.

Procédures d'assiduité et informations générales

Nous sommes conscients que certaines absences sont inévitables en raison de problèmes de santé ou d'autres circonstances. Mais nous savons aussi que lorsque les élèves manquent trop l'école, quelle qu'en soit la raison, ils peuvent prendre du retard sur le plan scolaire. Que ces absences soient justifiées ou non, elles représentent toutes une perte de temps en classe et une occasion perdue d'apprendre. Les élèves doivent venir à l'école tous les jours, sauf en cas de maladie grave, notamment si elle est contagieuse, ou dans d'autres circonstances décrites ci-dessous comme une absence « justifiée ». Les absences pour maladie de plus de deux jours peuvent nécessiter une confirmation écrite par un médecin. Toute absence non justifiée entraînera une communication immédiate avec les parents ou les tuteurs.

Les élèves sont responsables du rattrapage du travail manqué en raison d'une absence. Si l'absence est planifiée, les parents/tuteurs et les élèves doivent demander le rattrapage à l'avance.

Notification des absences

Un parent/tuteur doit informer l'école avant 9:00 le jour de l'absence, en indiquant la raison et la date de retour de l'élève à l'école ; cependant, nous encourageons les parents/tuteurs à notifier l'école aussi longtemps à l'avance que possible.

Selon les circonstances, une documentation écrite peut être requise afin de marquer l'absence comme « justifiée ».

À son retour à l'école, chaque élève qui a été absent et dont le parent/tuteur n'a pas appelé l'école, doit fournir au surveillant général une note du parent/tuteur (ou autre personne responsable), qui expose la ou les raisons de l'absence/du retard (la note doit inclure la date et toute autre information énumérée ci-dessous qui peut être nécessaire pour l'absence spécifique).

Veillez noter: lorsqu'un élève est absent, le parent/tuteur recevra un appel téléphonique automatisé chaque jour d'absence de l'élève.

Absences justifiées

Une absence justifiée est une absence avec la permission du parent/tuteur et approuvée par le principal pour l'une des raisons suivantes :

- Maladie ou état de santé de l'élève
- Décès dans la famille proche
- Rendez-vous médical ou de santé mentale (par exemple, chez le médecin, le dentiste, pour une thérapie)
- Observation d'une fête religieuse
- Absence résultant d'actions disciplinaires de l'école (par exemple, une suspension)
- Obligation légale (par exemple, comparution au tribunal, travaux d'intérêt général)
- Journée de santé mentale déterminée par le parent/élève (2 par an) ou
- Autre engagement non évitable de l'élève (le parent/tuteur doit discuter avec le principal pour déterminer si l'absence sera jugée justifiée)

L'école peut exiger des documents du parent/tuteur afin de confirmer que l'absence est justifiée par l'école (par exemple, une documentation écrite du parent/tuteur et/ou du fournisseur de soins de santé ou une preuve de la raison pour laquelle l'élève a manqué l'école).

Absences non justifiées

Une absence non justifiée est une absence qui ne répond pas aux critères d'une absence justifiée ou lorsque le parent/tuteur ne fournit pas la documentation écrite nécessaire pour une absence justifiée. Par exemple : vacances de la famille et/ou des élèves, situations de garde d'enfants, activités non liées à l'école, etc. Si vous savez à l'avance que votre enfant devra manquer l'école pour une raison quelconque, veuillez contacter le principal de l'école de votre enfant pour voir comment il peut éviter de manquer le travail scolaire.

Veillez noter: c'est le principal, et non les familles, qui décide en dernier ressort si les absences sont justifiées ou non. En outre, si un élève manque une grande partie de l'école en raison de ses absences, le personnel de l'école travaillera avec les familles pour déterminer un plan d'assiduité.

Absentéisme scolaire

L'assiduité scolaire est exigée par la loi de l'État pour les élèves jusqu'à l'âge de 17 ans. L'objectif des lois et des politiques relatives à la fréquentation scolaire et à l'absentéisme est de soutenir l'élève et sa famille et de réduire les obstacles à la fréquentation scolaire.

Les élèves qui ont quatre absences non justifiées en un mois ou 10 absences non justifiées en un an (suspensions/exclusions non prises en compte) peuvent être renvoyés devant DPS en vue d'une plainte pour absentéisme scolaire. STRIVE Prep est tenu de déposer une plainte pour absentéisme scolaire si l'élève a plus de trente (30) jours d'absences non justifiées.

Avant d'ouvrir la procédure de plainte pour absentéisme scolaire, le principal informera le parent/tuteur des absences non justifiées et demandera une réunion avec le parent/tuteur pour discuter des absences et mettre en place un plan d'assiduité. Le dépôt d'une plainte pour absentéisme peut être envisagé si les mesures prises par l'école n'ont pas réussi à réduire de manière substantielle les absences de l'élève, et si l'intervention et la supervision du

tribunal sont nécessaires pour aider l'école à réduire les absences de l'élève.

Si vous estimez que votre enfant a besoin d'un plan d'assiduité ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la procédure d'absentéisme scolaire, veuillez contacter le principal de votre élève.

Descente anticipée

Les élèves qui doivent quitter le campus plus tôt doivent être récupérés par un parent/tuteur ou une personne autorisée (telle que décrite par l'école). La personne autorisée devra présenter une pièce d'identité et signer le registre de présence de l'école avant que l'élève ne soit libéré. Les élèves ne peuvent être libérés des classes et des locaux de l'école que par le personnel de l'école.

Campus fermé

Les collèges STRIVE Prep sont des campus fermés. Tous les élèves doivent rester sur le campus pendant les heures de cours, sauf s'ils sont supervisés par un membre du personnel. Les élèves autorisés à sortir à l'heure de la descente et qui n'ont pas d'autres obligations scolaires peuvent être récupérés par un parent/tuteur, une personne autorisée, ou peuvent partir seuls avec la permission écrite d'un parent/tuteur. Les élèves ne peuvent être libérés des classes et des locaux de l'école que par le personnel de l'école et les élèves ne peuvent être remis qu'à des personnes autorisées (indiquées dans Infinite Campus ou par une autre autorisation fournie précédemment par le parent/tuteur). Lorsqu'une personne doit faire sortir un élève de l'école, elle doit être prête à présenter une pièce d'identité au personnel de l'école.

Urgences familiales

En cas d'urgence, les parents/tuteurs doivent contacter le secrétariat par téléphone ou en personne. Pour la sécurité et le décompte précis de tous les élèves, les parents/tuteurs ne peuvent pas sortir les élèves des locaux de l'école ou contacter les élèves dans les salles de classe sans l'autorisation du personnel.

Accident ou urgence médicale

En cas d'urgence médicale ou d'accident grave frappant un élève à l'école ou survenant lors d'un événement scolaire à l'extérieur du campus, les premiers soins seront administrés et les parents/tuteurs de l'élève seront immédiatement contactés. Si les parents/tuteurs ne peuvent être joints, une personne figurant sur la fiche médicale de l'élève (ou la carte de contact d'urgence) ou le médecin de famille sera contacté. Si la situation le justifie, l'école appellera les services médicaux d'urgence (911).

Administration de médicaments aux élèves

Les médicaments ne peuvent être administrés que sur prescription d'un médecin ou d'un dentiste et avec l'autorisation écrite expresse des parents/tuteurs. **Un formulaire d'autorisation d'administration de médicaments doit être rempli et signé par le(s) parent(s)/tuteur(s) et le médecin.** Les médicaments doivent être fournis à l'école avec le contenant original de la pharmacie et une étiquette indiquant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la dose, le nombre de fois par jour, la méthode et la date à laquelle le médicament doit être arrêté (le cas échéant). Des documents supplémentaires peuvent être exigés pour l'administration de médicaments lors d'événements scolaires se déroulant en dehors des heures de classe.

Fermetures, heures d'ouverture décalées/descente anticipée

En cas de mauvais temps, STRIVE Prep suivra la décision des Écoles publiques de Denver de fermer l'école ou de retarder le début des cours. Les fermetures et les ouvertures différées des Écoles publiques de Denver sont annoncées sur toutes les stations de radio et de télévision de

la région métropolitaine de Denver et sur le site Web www.dpsk12.org. Dans la mesure du possible, STRIVE Prep s'efforcera également de communiquer ces informations aux familles au plus tard à 5:30 du matin par le biais de divers canaux, notamment des appels automatiques et des SMS, ainsi que par le biais d'annonces publiées sur notre site Web www.striveprep.org et sur les pages Facebook de l'école. Il incombe aux parents/tuteurs et aux élèves d'accéder à ces informations.

En de rares occasions, l'état des installations scolaires ou d'autres variables externes imprévisibles peuvent nécessiter une libération anticipée d'urgence des élèves ou la fermeture de l'école. STRIVE Prep informera les parents/tuteurs de ces circonstances et de toutes les instructions relatives aux changements d'heure de descente ou d'horaire par le biais d'un message téléphonique ou textuel enregistré, ainsi que par des annonces sur le site Web de STRIVE Prep et les pages officielles des réseaux sociaux de STRIVE Prep.

Sorties pédagogiques, excursions et possibilités d'éducation en plein air

Les sorties pédagogiques, les excursions et les opportunités d'éducation en plein air font partie de l'éducation des élèves de STRIVE Prep et exposent les élèves à de nombreuses opportunités éducatives qui n'existent pas en classe. Les parents et tuteurs comprennent que la participation à toute excursion ou opportunité d'éducation en plein air peut exposer leur enfant à des risques, y compris des accidents, des dommages, des pertes ou des blessures et comprennent que STRIVE Prep n'est pas responsable de ces risques. Des formulaires d'autorisation de sortie seront envoyés à la maison avant chaque sortie et un élève ne pourra participer à une sortie que si le formulaire d'autorisation signé est retourné. Les parents/tuteurs ayant des questions sur les politiques générales en matière de sorties éducatives doivent s'adresser au principal. Les questions concernant une sortie éducative spécifique doivent être adressées à l'enseignant/au membre du personnel qui l'organise.

Service de restauration

STRIVE Prep fournit un service de petit-déjeuner et de déjeuner à ses élèves. L'école participe au National School Lunch Program, qui fournit un petit-déjeuner gratuit à tous les élèves et des déjeuners gratuits ou à prix réduit aux élèves admissibles. Les demandes de participation à ce programme sont disponibles lors de l'inscription, de l'orientation et au secrétariat. Les familles sont financièrement responsables du coût du déjeuner tel que déterminé par le National School Lunch Program. Les élèves qui ne sont pas admissibles au programme de repas gratuits ou à prix réduit et qui n'apportent pas d'argent ou de repas à l'école peuvent se voir offrir un repas par les administrateurs de l'école. Tous les frais encourus doivent être remboursés rapidement au secrétariat auprès de votre surveillant. Les comptes des élèves peuvent devenir négatifs sans pénalité ; cependant, les familles doivent rembourser STRIVE Prep dès que possible.

Allergies des élèves

Les parents/tuteurs sont tenus d'informer l'infirmière scolaire et le principal si leur enfant a des allergies ou des restrictions alimentaires. Une fois prévenue, l'école travaillera avec vous pour répondre aux besoins de votre enfant et assurer sa sécurité. Des documents médicaux peuvent être nécessaires et les familles sont tenues de fournir les médicaments d'urgence dont leur enfant peut avoir besoin (par exemple, EpiPen). L'infirmière de l'école, le principal et les parents/tuteurs travailleront ensemble pour élaborer un plan d'urgence en cas d'allergie. (i.e. administration d'EpiPen, le cas échéant, et soumis avec le formulaire médical). Les parents/tuteurs sont tenus d'informer l'école de tout changement concernant l'allergie ou les besoins en médicaments de leur enfant.

Frais des élèves

Pour des informations spécifiques sur les frais d'inscription, y compris une liste complète des frais d'inscription et la manière de demander une exonération, veuillez consulter le site Web de STRIVE Prep ou demander au responsable du campus de votre élève une copie de la politique actuelle en matière de frais d'inscription.

Frais de technologie pour les élèves

Afin de garantir la disponibilité d'ordinateurs pour les élèves, STRIVE Prep perçoit une cotisation annuelle de 25 \$ auprès de tous les collégiens et lycéens, avec une contribution familiale maximale de 50 \$ par famille. Cette cotisation comprend la couverture d'une seule réparation par année scolaire. Après une réparation, la famille est responsable de tous les coûts de réparation ultérieurs. Les frais technologiques sont exigibles au début de l'année scolaire le jour de l'inscription, ou avant le premier jour d'école pour les élèves inscrits en milieu d'année. Ils peuvent être payés en espèces, par chèque ou par carte de crédit. Si vous n'êtes pas en mesure de payer les frais technologiques ou si vous avez d'autres questions, veuillez contacter le secrétariat de l'école de votre enfant. Nous vous demandons de nous aider à payer les frais technologiques de votre enfant afin de lui offrir tous les avantages d'un environnement d'apprentissage solide.

Le sport à STRIVE Prep

Admissibilité au sport

- Les collèges de STRIVE Prep suivent les directives de la Colorado High School Activity Association pour établir les critères d'admissibilité au sport. Chaque collège a un plan d'admissibilité conçu spécifiquement pour son école, basé sur ses directives en coordination avec les programmes partenaires. Le plan d'admissibilité sera communiqué aux parents/tuteurs et aux élèves par le directeur sportif du campus, les entraîneurs et l'équipe administrative avant chaque saison.
- Une liste d'admissibilité est compilée chaque semaine par le directeur sportif.

Examens physiques

Avant de s'engager dans une compétition sportive chaque année, tous les élèves doivent passer un examen physique officiel auprès d'un médecin agréé et recevoir l'autorisation de participer aux exercices, pratiques et compétitions associés aux activités sportives. Il est recommandé aux familles de programmer leurs examens physiques pendant l'été afin que les élèves aient un examen valide pour toute l'année scolaire. STRIVE Prep se réserve le droit de demander à tout élève de fournir un nouveau certificat de visite médicale. Même si un élève a participé aux activités sportives de STRIVE Prep au cours des années scolaires précédentes, un nouvel examen physique est nécessaire.

Utilisation de la technologie et des réseaux sociaux

Lors de l'inscription, tous les élèves de STRIVE Prep reçoivent *l'Accord de permission et d'utilisation de la technologie*. L'utilisation de la technologie ou des services Internet de STRIVE Prep n'est pas autorisée si les élèves et les parents/tuteurs ne signent pas cet accord. Toutes les règles et politiques de conduite de STRIVE Prep s'appliquent à l'utilisation des appareils et d'Internet fournis par l'école, y compris, mais sans s'y limiter, les politiques en matière d'intimidation, de discrimination et de harcèlement et le code de conduite de STRIVE Prep. Les élèves et les familles comprennent que l'utilisation par les élèves des appareils fournis par STRIVE Prep ou d'Internet peut être surveillée et qu'ils ne doivent pas s'attendre à ce que les communications transmises par cette utilisation soient confidentielles. Il s'agit là d'un résumé de l'accord et de la politique. Les parents/tuteurs et les élèves peuvent obtenir une version complète auprès du secrétariat ou se référer à leurs documents d'inscription.

Manuels scolaires

Les élèves peuvent recevoir des manuels scolaires et des œuvres au programme et doivent maintenir ces livres en bon état tout au long de l'année. Les livres endommagés ou perdus sont à la charge du parent/tuteur et peuvent donner lieu à des frais.

Utilisation du téléphone par les élèves/téléphones portables

L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée pendant la journée scolaire. Les élèves et les parents/tuteurs comprennent que tout élève qui apporte un téléphone portable à l'école le fait à ses propres risques. Les élèves sont tenus d'éteindre leur téléphone portable et de le remettre dans le casier verrouillé de leur classe au début de chaque journée. Si un élève ne rend pas son téléphone portable et que celui-ci sonne ou est visible, un membre du personnel confisquera le téléphone et ne le rendra qu'à un parent ou un tuteur.

Au besoin, et en cas d'urgence, les élèves auront accès au téléphone de l'école pour contacter leurs parents/tuteurs. Si un élève a besoin de contacter un parent/tuteur, il doit demander la permission au personnel d'utiliser le téléphone de l'école.

Veillez noter: le personnel de STRIVE Prep n'assume aucune responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage d'un téléphone portable. Les élèves et les parents/tuteurs assument toute la responsabilité des téléphones portables apportés à l'école par un élève.

Biens personnels

Les élèves ont accès aux casiers qui leur sont attribués et doivent placer dans leur casier tous les objets personnels dont ils n'ont pas besoin pendant la journée scolaire. Tous les biens apportés à l'école le sont aux risques et périls de leur propriétaire. STRIVE Prep n'assume pas la responsabilité des biens appartenant aux élèves. Les objets distrayants ou inappropriés seront retirés à l'élève et rendus à la fin de la journée, ils nécessitent souvent la venue d'un parent/tuteur pour les récupérer (y compris pour les téléphones portables et les appareils électroniques non autorisés tels que les écouteurs sans fil). En cas de récurrence, une réunion est convoquée avec les parents ou tuteurs. Les élèves ne doivent pas apporter de grosses sommes d'argent à l'école.

Objets perdus et trouvés

Chaque école dispose d'une boîte à objets perdus et trouvés. Veuillez contacter le surveillant de votre école pour plus d'informations. Les objets non réclamés dans un délai d'un mois pourraient faire l'objet de dons en faveur d'une organisation caritative à la discrétion de STRIVE Prep.

Fournitures scolaires

Il est de la responsabilité des élèves de venir à l'école avec le matériel approprié. Si les parents ont besoin d'aide pour s'assurer que leur enfant dispose du matériel scolaire approprié, ils doivent en parler avec le conseiller d'orientation, le conseiller scolaire ou le principal de l'école de leur enfant.

Vaccination des élèves

Conformément à la politique des Écoles publiques de Denver, aucun élève n'est autorisé à fréquenter ou à continuer à fréquenter une école de ce district sans satisfaire aux exigences légales de vaccination contre les maladies, à moins que l'élève ne bénéficie d'une exemption valide pour des raisons de santé, religieuses, personnelles ou autres, comme le prévoit la loi.

Consentement et autorisation relatifs aux médias

STRIVE Prep aime célébrer et mettre en avant les réalisations de ses élèves et de son personnel, et promouvoir ses activités dans notre communauté. Par exemple, les élèves ou leurs travaux peuvent être présentés dans des documents destinés à former les enseignants et/ou à sensibiliser le public à nos écoles par le biais de journaux, de la radio, de la télévision, du web, d'expositions, de brochures, de bulletins d'information et d'autres types de médias. Lors de l'inscription ou avant le premier jour d'école, les parents/tuteurs recevront un formulaire de consentement et d'autorisation pour les médias. Si vous avez des questions, veuillez contacter le principal de votre école.

Distribution de matériel ou de documents publiés

Les publications préparées par et pour l'école peuvent être affichées ou distribuées à l'ensemble de la communauté, avec l'approbation préalable du principal, du conseiller ou de l'enseignant. Il peut s'agir d'affiches de l'école, de brochures, de peintures murales, etc. Toutes les publications scolaires sont placées sous la supervision d'un enseignant, d'un parrain et du principal.

À moins qu'un élève n'obtienne l'autorisation préalable du principal, il est interdit d'afficher, de vendre, de faire circuler ou de distribuer à l'école ou sur le campus des documents écrits, des photographies, des images, des pétitions, des films, des cassettes, des affiches ou tout autre matériel visuel ou auditif. Le matériel affiché sans cette approbation sera retiré.

Commerce

Les élèves ne peuvent pas vendre quoi que ce soit sur la propriété de l'école sans l'autorisation du principal. Ils ne peuvent pas collecter de l'argent ou du matériel à leurs propres fins ou pour une organisation à laquelle ils appartiennent en dehors de l'école sans l'autorisation préalable du principal.

Matériel protégé par le droit d'auteur et propriété intellectuelle

Les élèves doivent se conformer aux dispositions de la loi sur les droits d'auteur et de la loi sur la propriété intellectuelle. STRIVE Prep interdit la reproduction illégale sous quelque forme que ce soit. Les documents protégés par des droits d'auteur, qu'ils soient imprimés ou non, publiés en ligne ou sous forme de logiciel, de musique, de support numérique ou de spectacle, ne doivent pas être reproduits ou exécutés, sauf si cette utilisation est autorisée par la loi ou si une autorisation écrite appropriée du détenteur des droits d'auteur a été reçue. Les élèves et les parents/tuteurs s'engagent à demander à leur principal s'ils ont des questions concernant l'utilisation de ce matériel dans leurs travaux scolaires.

La propriété, les droits, les titres et les intérêts de toute propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, la propriété intellectuelle sous la forme d'un droit d'auteur, d'un brevet ou de tout autre type de propriété intellectuelle, créée par les élèves dans le cadre de leur inscription à STRIVE Prep ou avec une utilisation significative des ressources de STRIVE Prep (y compris, mais sans s'y limiter, les équipements, les fournitures, les installations ou les informations confidentielles et secrètes) sont la propriété conjointe de l'élève et de STRIVE Prep. Les élèves et leurs parents/tuteurs cèdent la propriété conjointe, ainsi que tous les droits et avantages de cette propriété, à STRIVE Prep. STRIVE Prep peut accorder une licence pour le matériel des élèves à des organisations externes ou utiliser le matériel créé par les élèves dans des publications, pour la collecte de fonds ou pour d'autres raisons. Dans la mesure du possible, STRIVE Prep informera les parents/tuteurs et les élèves avant toute publication ou utilisation externe des travaux des élèves.

Demande de résolution informelle et formelle d'une plainte

L'administration de l'école et le conseil d'administration de STRIVE Prep travaillent conjointement pour entendre et résoudre les plaintes des parents/tuteurs ou des membres de la communauté.

En cas de plainte concernant le comportement d'un élève ou les politiques de l'école, STRIVE Prep encourage le plaignant à aborder le problème directement avec le membre du personnel concerné. Si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée par le membre du personnel concerné, si cette résolution n'est pas pratique dans les circonstances ou si le plaignant pense que l'école a enfreint les lois ou règlements applicables, le plaignant doit demander à rencontrer le principal. Si le problème n'est pas résolu avec le principal dans un délai raisonnable (au plus tard 5 jours de classe après le dépôt de la plainte), le plaignant peut demander une résolution ou déposer une plainte officielle en contactant le directeur général.

de l'école. Les coordonnées du directeur général de l'école sont disponibles auprès de l'école ou en contactant managingdirectors@striveprep.org.

Si la plainte n'est pas résolue à la satisfaction du plaignant par le biais de ce processus, celui-ci peut demander que le président de STRIVE Prep (ou la personne désignée) procède à une révision en soumettant une demande écrite à info@striveprep.org. Si la plainte n'est pas résolue par le président, le plaignant peut soumettre une demande officielle de révision de la plainte par le conseil.

Interdiction de la discrimination et du harcèlement

Tous les élèves et le personnel de STRIVE Prep ont le droit de se sentir en sécurité et respectés. Conformément aux lois fédérales sur les droits civils (Title VI, Title IX, Americans with Disabilities Act, Section 504 et Age Discrimination Act), aux lois de l'État et aux politiques de STRIVE Prep. **STRIVE Prep ne pratique aucune discrimination fondée sur la couleur, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, le statut de transsexuel, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, l'âge, l'état civil, le statut d'ancien combattant, le handicap ou tout autre statut protégé par les lois locales, étatiques ou fédérales, en matière d'admission, d'accès ou de traitement dans le cadre de ses programmes ou activités éducatifs ou d'emploi.** Le harcèlement est une forme de discrimination interdite. STRIVE Prep interdit les représailles à l'encontre de toute personne ayant déposé une plainte de bonne foi ou ayant participé de bonne foi à une enquête sur la discrimination ou le harcèlement. Aucune forme de discrimination et de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, n'est tolérée.

La discrimination et le harcèlement n'ont pas leur place dans les écoles, sur les terrains scolaires, dans les bureaux de STRIVE Prep ou dans d'autres lieux ayant un lien avec STRIVE Prep. La discrimination et le harcèlement par les employés, les élèves et les membres de la communauté ne sont pas tolérés.

Si vous êtes un élève, un parent/tuteur, un membre de la communauté ou un employé souhaitant soulever un problème de harcèlement ou de discrimination, y compris dans le cadre du Title IX, veuillez contacter le responsable de l'école (ou le bureau central de STRIVE Prep) où la conduite a eu lieu ou contacter le coordinateur du Title IX de STRIVE Prep ou contacter reportdiscrimination@striveprep.org pour signaler le problème. Pour les incidents impliquant uniquement le personnel de STRIVE Prep, vous pouvez également contacter le service d'accompagnement des ressources humaines en envoyant un email à hrrsupport@striveprep.org.

STRIVE Prep enquêtera rapidement sur tous les problèmes et rapports de harcèlement. Pour en savoir plus sur les politiques de STRIVE Prep en matière de non harcèlement et de non discrimination et sur le processus de résolution, veuillez consulter le site www.striveprep.org/resources. Des copies complètes des politiques de non harcèlement et de non discrimination de STRIVE Prep et des processus de résolution sont également disponibles sur chaque campus et au bureau central.

Title IX

Le coordinateur du Title IX de STRIVE Prep peut être joint à reportdiscrimination@striveprep.org, par téléphone au 720.772.4300 ou par courrier à STRIVE Prep - Central Office 2480 W. 26th Ave., Suite B-360 Denver, CO 80211. Le principal de chaque campus est l'agent de liaison du Title IX. Les rapports peuvent être adressés directement à l'agent de liaison ou au coordinateur. Pour plus d'informations sur les politiques et procédures relatives au titre IX, veuillez consulter le site Web www.striveprep.org/resources.

Notification des droits en vertu de la loi FERPA

La loi *Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA)* est une loi fédérale sur la protection de la vie privée qui offre aux parents/tuteurs (et aux élèves admissibles) certaines protections concernant les dossiers scolaires de leurs enfants. Pour protéger la vie privée de votre enfant, la loi exige généralement que les écoles demandent un consentement écrit avant de divulguer à des personnes autres que vous les informations personnelles identifiables de votre enfant. En tant que parent/tuteur (ou élève admissible), vous avez également certains droits en ce qui concerne les dossiers scolaires de votre enfant.

Pour en savoir plus sur la FERPA, les dossiers scolaires, les droits des parents/tuteurs en vertu de la FERPA, les informations de l'annuaire, ce que STRIVE Prep a désigné comme informations d'annuaire et la manière dont vous pouvez exercer vos droits de retrait des informations de l'annuaire, veuillez consulter le site Web www.striveprep.org/resources. Les parents/tuteurs reçoivent également des informations sur la FERPA lors de l'inscription.

Engagement école-famille pour l'année scolaire 2022-2023

Pour les parents et tuteurs :

- Je m'engage à soutenir le programme académique rigoureux et les normes de conduite élevées de STRIVE Prep.
- Je m'engage à m'assurer que mon enfant est à l'école à l'heure, dans le respect du code vestimentaire, tous les jours, sauf en cas d'absence justifiée, auquel cas j'appellerai l'école avant 9:00 chaque jour où mon enfant sera absent ou en retard.
- Je m'engage à surveiller régulièrement le travail scolaire, les devoirs et les notes de mon enfant. Je l'encouragerai toujours à travailler dur et à produire le meilleur travail possible.
- Je m'engage à fournir à mon enfant un environnement dans lequel il pourra faire ses devoirs, avec un bureau ou une table propre et le matériel nécessaire.
- Je m'engage à appeler STRIVE Prep si j'ai des questions ou des préoccupations concernant les progrès scolaires ou l'apprentissage socio-émotionnel de mon enfant et à assister aux événements des parents/tuteurs requis tout au long de l'année.

Pour les élèves :

- Je m'engage à venir à l'école à l'heure et dans le respect du code vestimentaire (sauf indication contraire), tous les jours.
- Je comprends les convictions fondamentales de STRIVE Prep et m'engage à toujours faire de mon mieux pour les respecter.
- Je m'engage à accorder tout mon respect, toute mon attention et tous mes efforts à chaque tâche.
- Je m'engage à faire mes devoirs tous les soirs, à les apporter proprement à l'école et à les rendre à l'heure prévue.
- Je m'engage à parler régulièrement et honnêtement avec mes parents/tuteurs de mes progrès à l'école, de mes notes, de mes devoirs et de mon comportement.

En outre, les enseignants et le personnel prennent les engagements suivants envers les élèves et les familles :

- Je m'engage à remplir toutes mes fonctions professionnelles avec excellence et à être là où je suis censé être, quand je suis censé y être.
- Je m'engage à être pleinement préparé pour chaque classe que j'enseigne.
- Je m'engage à noter et à fournir des observations aux élèves sur les évaluations standardisées et les habitudes scolaires en temps voulu, comme le prévoit la politique de notation de STRIVE Prep.
- Je m'engage à faire respecter toutes les règles et politiques de manière cohérente et équitable.
- Je m'engage à contacter les parents/tuteurs de mes élèves au moins une fois toutes les quatre semaines, et à contacter les parents/tuteurs de mes élèves à une fréquence raisonnable pour leur communiquer les commentaires positifs et négatifs.
- Je m'engage à maintenir les normes les plus élevées de performance académique et de conduite appropriée.
- Je m'engage à considérer mes élèves individuellement et à ne jamais perdre de vue leur véritable potentiel.

Signature du parent/tuteur _____ Date _____

Signature de l'élève _____ Date _____

Accord sur l'utilisation responsable des technologies

Utilisation responsable

Toutes les règles et politiques de conduite de STRIVE Prep s'appliquent à l'utilisation des appareils et d'Internet fournis par l'école, y compris, mais sans s'y limiter, les politiques en matière d'intimidation, de discrimination et de harcèlement et le code de conduite. Les élèves qui enfreignent les politiques ou les lois de l'école en utilisant les appareils fournis par l'école ou la connexion Internet de STRIVE Prep feront l'objet de mesures disciplinaires. L'utilisation de toute forme de technologie de STRIVE Prep est subordonnée à la signature de cet accord par les élèves et les parents/tuteurs.

Les élèves et les parents/tuteurs comprennent que toutes les données transmises, y compris par email, sur un appareil fourni par STRIVE Prep ou par l'utilisation du service Internet de STRIVE Prep, peuvent être surveillées et/ou consultées par l'administration de l'école.

En collaboration avec les parents/tuteurs, STRIVE Prep éduque les élèves sur l'utilisation appropriée de la technologie et d'Internet. STRIVE Prep compte sur les parents/tuteurs pour parler également à leur enfant de l'utilisation appropriée de la technologie et d'Internet. Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour discuter de l'utilisation appropriée de la technologie avec votre enfant, demandez au principal de vous fournir des ressources.

Conformité à la CIPA

STRIVE Prep se conforme à la loi CIPA (Children's Internet Protection Act), réglementée au niveau fédéral, en contrôlant, en filtrant et en bloquant les contenus Internet considérés comme dangereux ou inappropriés pour les mineurs. Cette politique de filtrage est exigée par la loi. Une copie de notre politique détaillée de filtrage du contenu est disponible sur demande.

Le filtre de contenu de STRIVE Prep surveille également l'activité pour certaines actions liées à la sécurité et à la mise en danger de soi-même (en utilisant des mots clés ou des recherches connus) et fournit des alertes aux administrateurs désignés du campus. La surveillance et les alertes ne sont effectuées que pendant les heures de cours. Selon la cause de l'alerte, celle-ci peut être transmise aux forces de l'ordre locales ou à d'autres autorités appropriées. En autorisant leur enfant à accéder à la technologie de STRIVE Prep et aux appareils fournis par l'école, les parents/tuteurs acceptent que ce système de surveillance et d'alerte n'engage aucune responsabilité de STRIVE Prep pour les activités en ligne des élèves ou le comportement associé à ces activités. STRIVE Prep peut modifier son système de surveillance et d'alerte à tout moment, conformément à la législation étatique et fédérale. Les parents/tuteurs qui ont des questions sur le système de surveillance et d'alerte doivent s'adresser au principal de leur enfant.

Domages/responsabilité

Les élèves utilisateurs et leurs familles sont responsables des conséquences financières des biens endommagés, perdus ou volés, jusqu'au coût de remplacement inclus (jusqu'à 250 \$ par Chromebook), à la discrétion de l'école. Si l'appareil fourni par l'école à votre élève est endommagé, perdu ou volé, vous devez en informer immédiatement le principal de votre école.

Violations

STRIVE Prep se réserve le droit de refuser, de révoquer ou de suspendre certains privilèges d'utilisateur et/ou de prendre d'autres mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la suspension ou l'expulsion en cas de violation de cette politique. L'école informera les organismes d'application de la loi appropriés des activités illégales menées par le biais du

service Internet de STRIVE Prep. L'école coopérera également pleinement avec les autorités locales, étatiques et/ou fédérales dans le cadre de toute enquête liée à des activités illégales menées par le biais du service.

En signant ci-dessous, je reconnais avoir lu, compris et accepté les conditions énoncées ci-dessus. Je comprends que mon enfant ne sera pas autorisé à accéder à la technologie ou au service Internet de STRIVE Prep tant que mon enfant et moi-même n'aurons pas signé cet accord.

Signature du parent/tuteur _____ Date _____

Signature de l'élève _____ Date _____

Lettre relative aux programmes de prévention du suicide

Cher parent ou tuteur,

STRIVE Prep s'engage à assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant, et la santé mentale en fait partie. Dans notre société, la santé mentale n'est pas un sujet abordé ouvertement comme la santé physique. Les sentiments de dépression sont souvent cachés parce que les jeunes sont confus, embarrassés ou éprouvent de la honte, et ce secret peut entraîner des conséquences désastreuses.

Au Colorado, le suicide est la première cause de décès chez les jeunes de 10 à 24 ans ; pourtant, le **suicide est évitable**. Les jeunes qui envisagent le suicide montrent souvent des signes avant-coureurs de leur détresse. Les parents/tuteurs, les enseignants et les amis sont dans une position clé pour détecter ces signes et les aider à obtenir de l'aide. Il est important de ne jamais prendre ces signes d'alerte à la légère ou de promettre de les garder secrets.

Signe d'alerte : Regarder et écouter

Un signe d'alerte est une indication qu'une personne peut avoir des pensées suicidaires. La plupart des gens donnent des indices ou des signaux de leurs intentions. Les parents doivent toujours prendre au sérieux toute référence au suicide ou aux signes d'alerte du suicide. Si vous voyez/entendez un signe d'alerte, demandez une aide immédiate.

- Soyez attentif aux propos sur le suicide, à l'air désespéré, à l'expression de la douleur ou à l'air accablé par la détresse.
 - « J'aimerais être mort » et « Je ne serai plus là pour m'occuper de ça très longtemps ».
- Surveillez les changements importants, tels que :
 - Différences significatives dans l'apparence ou l'humeur (par exemple, l'agitation) ou les émotions (par exemple, la colère).
 - Repli sur soi extrême
 - Augmentation ou diminution du sommeil
 - Augmentation des comportements à risque (y compris la consommation d'alcool ou de drogues)
 - Diminution de l'intérêt pour les choses qu'il/elle aimait auparavant

Ce qu'il faut faire :

Voici ce que vous devez faire si un enfant présente des signes de suicide :

1. Demandez-lui s'il va bien. Restez calme. Écoutez activement et sans porter de jugement sur les préoccupations de votre enfant. Partagez vos inquiétudes. Concentrez-vous sur votre préoccupation pour son bien-être et sa sécurité.
2. Demandez directement et calmement au jeune s'il pense au suicide (par exemple, « Penses-tu au suicide ? » « Veux-tu te faire du mal ou te tuer ? »).
3. Rappelez-lui que les difficultés de la vie peuvent lui sembler accablantes, mais que vous travaillerez ensemble pour l'aider à trouver un certain soulagement si jamais il a des difficultés. Il existe des moyens sûrs et sains de faire face aux défis de la vie.

Faites-lui savoir que vous l'aimez et que vous êtes là pour lui.

4. Apprenez à votre enfant à prévenir un adulte de confiance si lui-même ou un autre élève présente des signes de suicide. Ils n'ont pas à faire face à une crise par eux-mêmes. De l'aide est toujours disponible. Que ce soit auprès d'un enseignant, d'un membre de la famille, d'un leader religieux ou d'un prestataire de soins de santé mentale, le fait de parler à quelqu'un de ce qu'il vit peut l'aider à se sentir mieux et à trouver de nouvelles façons de faire face à la situation.
5. **Demander de l'aide** : Emmenez-le vers une aide professionnelle. Résistez à la tentation de résoudre le problème à la maison. N'oubliez pas que lorsque nos enfants ont des difficultés, ils peuvent avoir besoin d'un soutien que nous ne pouvons pas leur offrir. Demander l'aide d'un professionnel est une façon de montrer à votre enfant que vous l'aimez. En tant que parent, vous devez vous en remettre aux professionnels ; vous n'êtes pas seul dans ce cas. Si votre enfant est en danger immédiat, ne le laissez pas seul ; appelez une ligne d'urgence de crise.
 - Appelez **Colorado Crisis Services**, 1.844.493.TALK (8255), une ligne de soutien disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an pour toute personne touchée par une crise de sécurité ou une crise émotionnelle. Tous les appels sont reliés à un professionnel de la santé mentale qui fournit un soutien confidentiel immédiat et des liens vers d'autres ressources. En outre, vous pouvez obtenir un soutien en personne dans le centre de crise le plus proche ou par le biais d'une conversation textuelle en envoyant le mot « talk » au 38255.
 - Si vous êtes préoccupé de toute urgence par la sécurité d'un enfant, mais que vous ne savez pas qui appeler, vous pouvez le signaler anonymement à **Safe2Tell** en appelant le 1.877.542.7233 ou en vous rendant sur le site [Safe2Tell.org](https://www.safe2tell.org), ou encore en utilisant l'application Safe2Tell sur un appareil mobile. Le rapport sera envoyé aux équipes locales qui peuvent intervenir, comme les administrateurs scolaires, les professionnels de la santé mentale et les forces de l'ordre.
 - Composez le 9-8-8.

Croire que les personnes qui expriment des idées suicidaires ou font une tentative de suicide et ne meurent pas par suicide essaient juste d'attirer l'attention et ne sont pas vraiment sérieuses relève du mythe. Une idée suicidaire ou une tentative, même timide, signifie que la personne éprouve une grande douleur. Toute idée ou tentative, quelle que soit sa gravité, est un signe de détresse et doit être prise au sérieux : **écoutez et demandez de l'aide.**

À STRIVE Prep, nous disposons de professionnels de la santé mentale et d'administrateurs formés à l'école qui peuvent être des ressources pour les élèves qui pensent au suicide ou connaissent quelqu'un qui y pense. N'hésitez pas à contacter l'école de votre enfant pour être mis en contact avec un membre du personnel qualifié. Nous sommes là pour vous aider.

Déclaration de compréhension du Guide de l'élève et de la famille

Je reconnais avoir reçu une copie du Guide de l'élève et de la famille de STRIVE Prep Collège pour l'année scolaire 2022-2023. En signant ci-dessous, mon enfant et moi comprenons qu'il est de notre responsabilité de nous familiariser avec le contenu du Guide et mon élève et moi acceptons de nous conformer aux politiques et procédures incluses dans le Guide. De plus, je comprends et accepte qu'en inscrivant mon enfant à STRIVE Prep, toutes les informations d'inscription et les autorisations des parents/tuteurs, les consentements et les décharges complétés par le biais de l'inscription en ligne de DPS s'appliquent à STRIVE Prep. Nous comprenons que si nous avons des questions concernant le Guide ou toute autre politique de STRIVE Prep, nous nous adresserons au principal.

Nom de l'élève

Nom du parent/tuteur

Signature de l'élève

Signature du parent/tuteur

Date

Date